



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale Sud

Affaire suivie par :
Catherine Bidault
02 33 89 04 39

catherine.bidault@manche.gouv.fr

Réf:DTS-CB-22081

Objet : Prolongation AOT Digue
ASA Jullouville Centre

La Cheffe de la délégation territoriale Sud
à
Monsieur le président de l'ASDM Jullouville
centre
Mairie de Jullouville
Place René Joly
50610 JULLOUVILLE

Avranches, le 20 octobre 2022

Monsieur le président

Par courrier du 16 juin 2021, je vous invitais à constituer un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public (DPM) pour remplacer, à son échéance, l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du DPM du 8 septembre 2017 accordée à l'association syndicale de défense contre la mer Jullouville Centre pour une partie de la digue de Jullouville et des escaliers en béton, dont elle a la charge.

En réponse à ma demande, vous sollicitez, une prolongation de cette AOT pour une période d'au moins 5 ans afin de réaliser, conjointement avec la mairie de Jullouville, l'étude d'un projet d'aménagement du front de mer qui permettrait notamment la rénovation et la protection de votre ouvrage.

Compte-tenu du temps nécessaire à la réflexion de ce projet et dans l'attente d'être informée du résultat de cette étude et de la suite donnée, je vous informe que l'AOT susvisée peut être prolongée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, délai qui devrait être suffisant pour voir aboutir votre demande de concession. Vous trouverez ci-joint l'avenant à l'AOT correspondant à cette prolongation d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe de la délégation territoriale Sud

Sandra GRIDAINE

Copie à : SML/GL